

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 JUILLET 2021**

Sous la présidence de Monsieur Denis BLOUET, Maire

Etaient présents : MR : AMBROSIN, MALLET, HAUUY, BESANCON, SPENDOLINI.
MMES: REINERT, MITHOUARD, BRUSINI. GONCALVES, CASPAR
KREUTZ, SCHMITT.

Absent Excusés : MR ROGER, FILLIUNG, GEBLER (procuration donnée à Mr MALLET),
MME HAFNER, KOCHERSPERGER (procuration donnée à Mme KREUTZ),
WEINMANN (procuration donnée à Mme MITHOUARD).

Le Conseil Municipal désigne Madame FARINE Aurélie, Directrice Générale des Services, comme secrétaire de séance. Elle est accompagnée de Mr AMBROSIN chargé de la rédaction du compte rendu.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10.

62/21 Adhésion au groupement de commandes balayage porté par la CCMM

Dans le cadre de la mutualisation des services, la communauté de communes Mad et Moselle propose un service commun de « balayage mécanique de voiries » depuis plusieurs années.

Aujourd'hui 25 communes bénéficient de ce service. Il est réalisé par l'entreprise SUEZ dans le cadre d'un marché public qui prévoit 6 passages par an et par commune. Ce marché doit être renouvelé car il se termine au 31 décembre 2021.

La commune a la possibilité d'adhérer à ce groupement de commandes qui aurait pour avantage d'augmenter le nombre de passages tout en profitant de coûts optimisés grâce à la massification de cet achat.

Aussi il est demandé à l'assemblée de bien vouloir permettre à la commune de rejoindre ce dispositif et d'autoriser la maire à signer la convention dont les termes sont joints en annexe.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes balayage porté par la CCMM, adopte les termes de la convention et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

63/21 Acte de de cession - vente jardin de la Moselle - parcelle Section n°1 - 548/271 a

Par délibérations du 24 septembre 2020 et du 18 novembre 2020, le Conseil Municipal a donné son accord au principe de la cession des jardins situés rue de la Moselle appartenant au domaine privé de la commune. Ces terrains sont cédés aux locataires

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 29 JUILLET 2021

actuels au prix de 5 € HT du m² conformément à l'avis des domaines daté du 27 Février 2020 et à la décision du Conseil Municipal.

Mme DAO VAN a manifesté son intérêt pour acquérir le jardin qu'elle loue à la commune.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la cession au profit de Mme DAO VAN domiciliée au 20 rue de la Moselle à Corny-sur-Moselle de la parcelle :
 - Ban de Corny-sur-Moselle
 - Section 1 parcelle n° 548/271a de 3 ares 93 au prix de 5 € du m² soit 1 965 € HT
- Autorise cette cession par acte en la forme administrative. Le Maire faisant fonction de notaire, Mr AMBROSIN représentera la commune conformément à la délibération n°39/21 du 11 mai 2021.

64/21 Acte de de cession - Acquisition de la parcelle Section n°5 – 130

Par décision n°57/21 du 8 juillet 2021 le Conseil Municipal a autorisé la commission d'urbanisme à proposer la somme de 22 500 € aux familles CAPANESI/BOUR pour le rachat de leur parcelle section 5 n°130, pour l'aménagement d'un accès vers la route de Fey. Les copropriétaires acceptent la proposition.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal à 15 voix pour et 1 abstention :

- Approuve la cession au profit de la commune de la parcelle :
Ban de Corny-sur-Moselle
Lieu : Les Sabres
Section 5 parcelle n°130 de 9 ares 12 pour un montant de 22 500 €.
- Autorise le Maire à procéder aux démarches administratives pour acquérir le terrain qui rentrera dans le domaine privé de la commune. L'acte de vente se fera par acte notarié.

65/21 Acte de cession – Acquisition de la parcelle Section n°15 n°567/252b

M. CLOSSET a acheté à Mme. TOTTOLI une parcelle située rue des Plantes, ceci dans l'objectif de construire une maison d'habitation. La municipalité souhaite élargir l'accès à la rue des Basses Quemines et à ce titre a besoin de prélever une bande sur ce terrain

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 JUILLET 2021**

La nécessité d'élargir l'accès rue des Basses Quemines est notifiée dans le PLU par l'emplacement réservé n°14.

La municipalité propose de racheter au nouveau propriétaire une bande en bordure de terrain d'une surface de 31m² arpentée par notre géomètre qui a effectué l'arpentage :
Section 15 n°567/252b

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la délibération n°72/20 du 18 novembre 2020 ;
Vu le rapport soumis à son examen,

Conformément à l'accord signé entre M. CLOSSET et la municipalité, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la cession au profit de la commune de la parcelle :
Ban de Corny-sur-Moselle
Lieu : rue des Plantes
Section 15 n° 567/252b de 0 are 31 au prix de 110,033 € / m² Soit 3 411 €.
- Autorise cette cession par acte en la forme administrative. Le Maire faisant fonction de notaire, Mr AMBROSIN signera l'acte conformément à la délibération n°39/21 du 11 mai 2021.

66/21 Intégration dans le domaine public de la voirie Section 3 N° 240

La parcelle privée Section 3 N° 240 dessert actuellement 4 maisons individuelles, la commune est interpellée pour des travaux de voirie qui ne lui incombent pas : notamment entretien de l'éclairage considéré à tort comme public. Afin de faciliter les démarches administratives pour les interventions sur cette voie d'accès, les riverains sont favorables au transfert de cette propriété privée dans le domaine public de la commune

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la cession à titre gratuit au profit de la commune de la parcelle :
Ban de Corny-sur-Moselle
Section 3 parcelle n° 240 de 1 are 60
- Approuve son intégration au domaine public communal ;
- Autorise le Maire à signer les documents de cette cession qui se fera par acte

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 JUILLET 2021**

en la forme administrative. Le Maire faisant fonction de notaire, Mr AMBROSIN signera l'acte conformément à la délibération n°39/21 du 11 mai 2021.

67/21 Location de la salle au Centre Socio Culturel

Le Centre Socio Culturel est actuellement mis à disposition par la famille Marchal à la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique. Le bâtiment est loué aux associations pour leurs activités et aussi aux particuliers pour des fêtes familiales.

À la suite de nombreuses plaintes de riverains dues aux nuisances sonores, il est envisagé de mettre fin aux locations pour des événements festifs en soirée (diners, anniversaires...) en conservant le tarif actuel pour les déjeuners et autres activités (150 € pour les cornéaniens et 300 € pour les extérieurs).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce point.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal à 15 voix pour et 1 contre décide de mettre fin aux locations de la salle Marchal pour des événements festifs en soirée.

68/21 Subvention aux associations ayant participé à l'organisation de la fête nationale en 2021

L'organisation des festivités du 14 juillet est confiée à l'APLC depuis de nombreuses années. Au regard du protocole sanitaire imposé par la crise actuelle, l'AS Corny ainsi que la Pétanque ont participé activement à la réalisation de cet événement.

Aussi, le budget primitif prévoit une subvention de 600 € pour L'APLC mais rien n'a été prévu pour les deux autres associations. Afin d'encourager les bénévoles pour la tenue de ces manifestations, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention à l'AS Corny et à la Pétanque.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 4 abstentions d'attribuer en plus de la subvention de 600€ versée à l'APLC, une subvention exceptionnelle de 300€ à l'AS CORNY et 200€ au club de pétanque.

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 JUILLET 2021**

La séance est close à 19h10

Délibérations n° 62/21 à 68/21

Emargements des membres présents :

Denis BLOUET Maire		Sandra WEINMANN	Excusée
Daniel AMBROSIN 1° Adjoint		Stéphanie REINERT	
Nicole KREUTZ 2° Adjoint		Claudine SCHMITT	
Guy MALLET 3° Adjoint		Anthony GEBLER	Excusé
Christine GONÇALVES 4° Adjoint		Carole BRUSINI	
Isabelle CASPAR		Florian ROGER	Excusé
Marcel SPENDOLINI		Chantal KOCHERSPERGER	Excusée
Martine MITHOUARD		Pierre FILLIUNG	Excusé
Robert HAUUY		Michel BESANCON	
Marie-Michelle HAFNER	Excusée		